



Conseil
du patronat
du Québec

www.cpq.qc.ca

InfoCPQ

Mai 2007



Michel Kelly-Gagnon
Président

LE MOT DU PRÉSIDENT

Une arrivée et un départ qui témoignent de la force du CPQ

Comme vous le savez sans doute, après plus de trois années de loyaux services, Diane Bellemare a quitté le CPQ le mois dernier pour devenir conseillère économique du nouveau chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, M. Mario Dumont.

Lors de l'annonce de sa nomination, j'ai souligné la contribution de Mme Bellemare au CPQ (voir encadré de la page 4) et j'ai immédiatement mis en place un processus de recrutement qui a mené à la nomination, la semaine dernière, de Daniel Audet à titre de premier vice-président du CPQ.

C'est avec grand enthousiasme que le CPQ accueille M. Audet, qui entre en fonction le mardi 22 mai.

Jusqu'à tout récemment conseiller spécial du chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, M. Audet a auparavant été associé-directeur du bureau montréalais du cabinet de relations publiques NATIONAL, délégué général du Québec à Londres, vice-président affaires corporatives de Vidéotron, directeur de cabinet du vice-premier ministre du Québec et ministre d'État de l'Économie et des Finances, et avocat au cabinet Lapointe Rosenstein.

À titre de journaliste membre de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, il a également signé de nombreux articles dans le magazine *Affaires Plus*, le journal *Les Affaires*, la revue *Commerce* et plusieurs autres publications.

Peu de gestionnaires ont relevé avec autant de brio la variété de défis auxquels M. Audet s'est attaqué au cours de sa carrière. Les vastes compétences qu'il a acquises tant dans le monde politique que dans le secteur privé seront un immense atout pour le CPQ et ses membres.

Son arrivée, tout comme d'ailleurs le départ de Mme Bellemare pour des fonctions clé au sein de l'opposition officielle, démontrent la force du CPQ en tant que principale confédération patronale du Québec. Tout au long de son histoire, et encore aujourd'hui, le CPQ attire des candidats de talent qui, à divers titres, ont – ou vont – contribuer de manière exceptionnelle au développement de politiques publiques favorisant la prospérité des entreprises du Québec.

Alors bienvenue à Daniel Audet et meilleurs voeux à Diane Bellemare !

D'autres bonnes nouvelles

Parlant de force du CPQ, j'espère que vous pourrez vous joindre à nous à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du 14 juin prochain.

J'y présenterai mon premier rapport d'activités depuis que je suis à la barre du CPQ. La présentation de ce rapport, ainsi que du rapport financier se terminant au 28 février, sera l'occasion d'annoncer des bonnes nouvelles que j'ai hâte de vous communiquer.

Nous profiterons de l'événement pour rendre hommage à M. Stephen Jarislawsky à qui sera décerné notre Prix carrière 2007. Trois entrepreneurs seront également intronisés au Club des entrepreneurs du CPQ. Enfin, nos associations membres s'étant distinguées seront également mises en valeur.

J'espère que vous serez des nôtres !

Michel Kelly-Gagnon



Réussir dans un monde incertain : de l'évaluation du risque à la décision stratégique

**13e édition du Forum économique international des Amériques/ Conférence de Montréal
18 au 21 juin 2007- www.conferencedemontreal.com**

Parmi les thèmes abordés : finance, économie et gouvernance (18 juin) ; énergie, santé et développement durable (19 juin) ; innovation, commerce international et économie (20 juin) ; commerce, développement et sécurité (21 juin).

Les membres du CPQ bénéficient d'une **remise de 25% sur les coûts d'inscription**. Pour vous en prévaloir, prière de contacter Jean-Philip Ruel au (514) 288-5759 ou par courriel à jp.ruel@conferencedemontreal.com.



Robert Borduas
Vice-président - santé et sécurité
du travail

UNE AUTRE BAISSÉ DU TAUX DE COTISATION À LA CSST

Le 17 mai 2007, le conseil d'administration de la CSST a fixé à 2 278,4 millions \$ les besoins à couvrir dans la tarification 2008, ce qui correspond à un taux moyen de cotisation de 2,14 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable. En 2008, cette masse salariale cotisable est estimée à 106,4 milliards \$.

Le taux moyen de cotisation en 2007 était de 2,24 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable. Il s'agit d'une deuxième baisse consécutive du taux moyen de cotisation à la CSST, tel qu'en fait foi le tableau suivant :

Taux moyen de cotisation	
2008	2,14 \$
2007	2,24 \$
2006	2,32 \$
2005	2,27 \$
2004	2,15 \$

CNI : PETIT-DÉJEUNER CAUSERIE SUR LA NOUVELLE PROPOSITION DE LA CSST

À la suite du rejet par les employeurs de la première proposition de la CSST sur le financement des coûts non imputés déposée en décembre 2005, la CSST met sur la table une nouvelle proposition. Cette proposition sera présentée par le CPQ lors d'un petit-déjeuner causerie à **Québec (mardi 19 juin)** et à **Montréal (mercredi 20 juin)**. En plus de présenter la nouvelle proposition, l'événement sera l'occasion d'entendre vos commentaires avant que la CSST aille plus de l'avant dans le développement de cette méthode. **Programme et inscription en ligne : www.cpq.qc.ca**

Enfin, à l'invitation de l'Association des infirmières et infirmiers en santé du travail du Québec, notre vice-président Santé, sécurité du travail, M^e Robert Borduas, a participé le 10 mai dernier à St-Hyacinthe à une table ronde qui avait pour thème *La santé et sécurité du travail au Québec : bon système, piètre performance : trouvez l'erreur*.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET RELATIONS DU TRAVAIL

PROJET DE LOI C-415 SUR LES TRAVAILLEURS DE REMPACEMENT LE CPQ DEMANDE AU COMITÉ DE LE DÉCLARER NON-VOTABLE

Dans une lettre adressée le 15 mai dernier au président et à tous les membres du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes, le président du CPQ a plaidé pour que le projet de loi C-415, visant à interdire l'embauche de travailleurs de remplacement lors d'un conflit de travail dans une entreprise de juridiction fédérale soit déclaré non-votable.

La lettre transmise aux députés fédéraux présente plusieurs éléments qui militent contre la recevabilité de ce projet de loi, entre autres le degré trop grand de similarité entre C-415 et C-257, un projet de loi du Bloc Québécois qui poursuivait le même objectif et qui a été rejeté par une majorité de députés il y a quelques semaines à peine.

« Dans ce contexte, écrit Michel Kelly-Gagnon, si les objectifs du projet de loi C-415 sont identiques, pourquoi refaire un débat qui a déjà été fait? Il n'est en effet pas déraisonnable de présumer que les mêmes arguments seront invoqués par les intérêts en présence et que des ressources et donc des fonds publics seront mobilisés sans que cet exercice n'apporte quoi que ce soit de nouveau. »

M. Kelly-Gagnon a également souligné que C-415 pourrait limiter l'étendue des services essentiels actuellement couverts par le *Code canadien du travail*. Quant à la sécurité économique des Canadiens, elle ne serait en rien assurée par ce projet de loi.

LE CPQ SE PRONONCE SUR LES GRANDES ORIENTATIONS DE L'OIT

En tant que membre du Comité consultatif chargé de conseiller le gouvernement du Québec sur les grandes orientations de l'Organisation internationale du Travail (OIT), le CPQ s'est prononcé sur les principaux sujets à l'ordre du jour de la prochaine Conférence internationale du Travail, soit la réforme institutionnelle de l'OIT et la promotion des entreprises durables.

À cet effet, le CPQ s'est dit favorable à une réforme institutionnelle de l'OIT, d'une part pour améliorer sa gouvernance, et d'autre part pour faciliter la détermination des véritables problématiques du monde du travail à l'échelle internationale. À cet effet, il y aurait lieu d'identifier les États qui éprouvent des difficultés et leur offrir une expertise, plutôt que consacrer trop d'énergie sur ceux qui ont un bon comportement en général.

En ce qui a trait à la promotion des entreprises durables, le CPQ a souligné notamment l'importance de cibler le débat sur les besoins des entreprises et de valoriser une réglementation efficace plutôt que lourde et contraignante.

ÉCONOMIE ET MAIN-D'ŒUVRE

ÉQUITÉ SALARIALE

LE CPQ DÉFEND L'EXISTENCE DES PROGRAMMES DISTINCTS EN COUR SUPÉRIEURE

Le CPQ est satisfait que la Cour supérieure ait accueilli favorablement, le 10 mai dernier, sa demande d'intervention dans une procédure en révision judiciaire visant à faire annuler un jugement de la Commission des relations du travail (CRT), jugement dans lequel la CRT a reconnu de larges pouvoirs d'intervention à la Commission de l'équité salariale (CÉS) et s'est rangée derrière une interprétation de la CÉS selon laquelle des programmes distincts demandés par des associations accréditées qui ne représentent pas de catégories d'emplois à prédominance féminine seraient contraires à la *Loi sur l'équité salariale* (LÉS).

« Le CPQ a le devoir d'intervenir dans cette affaire dont les enjeux dépassent largement le cas spécifique des entreprises visées par la procédure devant la Cour supérieure. Le CPQ entend démontrer à la Cour que ce jugement de la CRT contient des erreurs manifestes et déterminantes. Ce jugement affectera un très grand nombre d'entreprises s'il n'est pas cassé. L'incidence des programmes distincts est particulièrement importante chez les entreprises syndiquées de 100 salariés et plus », a déclaré le président du CPQ, Michel Kelly-Gagnon.

En vertu de l'article 11 de la LÉS, sur demande d'une association accréditée, l'employeur doit établir un programme distinct d'équité salariale applicable aux salariés représentés par l'association.

Or, plusieurs programmes distincts mis sur pied par les employeurs conformément à l'article 11 de la LÉS ne regroupent pas de catégories d'emplois à prédominance féminine. La CÉS, qui a reconnu la légalité de cette approche jusqu'en 2005, a fait volte-face depuis et conteste maintenant la légitimité de ces programmes distincts. Cette interprétation de la CÉS, que la CRT a confirmée dans l'affaire ci-dessus, pourrait avoir pour effet d'obliger plusieurs entreprises à reprendre du début (rétroactivement) leur exercice d'équité salariale.

« Cette interprétation, selon nous erronée et contraire à la LÉS, ne profite en rien aux travailleurs concernés ni aux entreprises qui, si cette interprétation fait jurisprudence, devront se relancer dans un exercice d'équité salariale long et coûteux. Nous invitons donc les entreprises touchées à suivre très attentivement l'évolution de ce dossier », conclut M. Kelly-Gagnon.

UNION EUROPÉENNE-CANADA : VERS UN TRAITÉ DE LIBRE-ÉCHANGE ?

Le CPQ a le plaisir de s'associer au Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM) à l'occasion d'un déjeuner-causerie avec l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Canada, **Son Excellence Matthias Höpfer**.

L'ambassadeur Höpfer parlera du Sommet Canada - Union Européenne qui se déroulera le 4 juin 2007 en Allemagne et des négociations éventuelles pour un traité de libre-échange, un projet dont le CPQ appuie le principe. Il traitera également du sommet du G8, qui aura également lieu en Allemagne du 6 au 8 juin 2007 ainsi que de la présidence allemande de l'Union européenne.

L'événement aura lieu le **jeudi 31 mai 2007 de 12 h à 14 h**, à l'hôtel Omni Mont-Royal, au 1050 rue Sherbrooke Ouest à Montréal. Vous trouverez tous les détails de cet événement sur le site www.corim.qc.ca sous la bannière Événements.

Information et inscription : Benoît Lefèvre, directeur, communications et marketing, CORIM.
Tél : (514) 340-9622 ; blefevre@corim.qc.ca

LA CRÉATION DE MILIEUX DE TRAVAIL OUVERTS À TOUS : APPEL À L'ACTION

Le CPQ a le plaisir de s'associer au Conference Board of Canada à l'occasion d'un séminaire d'une demie journée sur la diversité en milieu de travail. Commandité par Hydro-Québec, l'événement aura lieu le **mercredi 23 mai** prochain au Club Saint James de Montréal.

Vous trouverez tous les détails sur cet événement en cliquant sur le lien suivant : <http://www.conferenceboard.ca/diversity/seminar/2007/mtl/>.

Pour toute autre information, contacter Mme Louise Chenier au 613-526-3090, poste 305 ou à chenier@conferenceboard.ca.

LE PRÉSIDENT DU CPQ DEVANT LE GROUPEMENT DES CHEFS D'ENTREPRISE



Le président du CPQ, prononçant son allocution intitulée *Les Québécois doivent renouer avec leur esprit de coureur des bois*.



De gauche à droite : Michel Kelly-Gagnon, président du CPQ ; Gilles Lafond, président du Groupement des chefs d'entreprise du Québec ; Pierre Beaulieu, vice-président exécutif et directeur général du Groupement et membre du conseil d'administration du CPQ ; Patrick Leblanc, directeur des communications du CPQ.

Près de 600 dirigeants d'entreprise de partout au Québec ont assisté le 26 avril dernier au discours donné par le président du CPQ, Michel Kelly-Gagnon, dans le cadre d'un colloque du Groupement des chefs d'entreprise du Québec (www.groupement.ca) tenu à Saint-Hyacinthe.

Depuis le début de l'année 2007, M. Kelly-Gagnon a également été conférencier ou panéliste lors d'événements organisés par la section québécoise de la Young Presidents' Organization (YPO), la Corporation des entrepreneurs généraux du Québec, les jeunes professionnels du Club Union, l'Association des gens d'affaires de Boucherville, ainsi qu'au séminaire étudiant annuel de l'Institut économique de Montréal et de l'Institut Fraser.

Merci à Diane Bellemare pour sa contribution au CPQ

Comme vous le savez sans doute, Diane Bellemare a récemment quitté son poste de première vice-présidente et économiste en chef du CPQ afin de devenir conseillère en matière d'économie et de finances publiques auprès du chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, M. Mario Dumont.

Lors de l'annonce de sa nomination, le président du CPQ, Michel Kelly-Gagnon, a remercié Mme Bellemare pour son apport considérable à la mission et au rayonnement du CPQ depuis septembre 2003 et lui a transmis ses meilleurs vœux pour la suite de sa carrière.

« Son parcours professionnel unique fait de Mme Bellemare une perle rare dans les affaires publiques québécoises. Tout en regrettant son départ du CPQ, nous lui souhaitons le meilleur des succès dans ses nouvelles fonctions au sein de l'opposition officielle, qui joue un rôle crucial dans un régime parlementaire comme le nôtre », a déclaré M. Kelly-Gagnon.